Pardevant le Notaire public resident à Charlesbourg en la Province de Guébec du bas banada, et les temoins sonceignes, Jurent Inesens les R. R. V. C. Etenne Thomas de Villeneuve Girault Superieur des Jesuites du Canada, et Jean Joseph Casot Procureur, demeurants au bollège de Guelec, Seigneurs de St. Jabriel et autres lieux; lesquels considerant que les sauvages d'ourons de d'orette, c'art possesseurs d'un circuit de terrain ci-apres designe, jear un contrat de concession passée devant few Atte. Vinguet Notaire, le sept Mars mil cept cent quatrante d'oux; par lequel il est portes différentes clauses et conditions, qui à l'avenir pourroit leur être preju-- diciable à cux et leurs successeurs, tant ferir la propriété du dit circuit de terrain par le d'entrat ous-date, que pour leurs emplacements ou est leurs maisons cons-- truites, qu'ils possedent successivement de lours predecesceure, formant leur Village depuis au moins un siecle Dans aucun titre primitif. a les causes et considera-Tions, les dits seigneurs voulant assurer les d'atturous et leurs duccesseurs, tant de la jouissance que de la forofriete des dits circuit de terrain que des emplacements et d'un autre terrain, le tout ci-après mentionné: Out par ces frésentes volontairement le course et confessé accordé ci-devant et concedé des maintenant et à toijours, à titre de ceus et rentes seigneuriales perpetuelle et nou ra-- chetable, si ce n'est des gaits du Prince, pranetteut et & obligent de faire jour paisiblement au dit titre, à Thomas Martin, Gacharie Ottese, augustin Vicard, Grançois Vincent et l'étit étienne Chefo ayant en assemblée le consentement d'un certain nombre de leurs gens des l'ourons de la feune Lorette, Savoir, Simon Melene, Simon Janace, Louis Vincent, Louis Moonique, Stanislas Cousea, Zacharie Thomas et Moichel Sivili tout à ce présents et acceptants, Preneurs et retenants and dit titre, tant from eux que fran leuro enfans et autres d'ourons possesseurs actuellement au dit Vellage de horette, ainsi que four leuro hoiro et ayans causes à

Pu S Pu S Psc.



Repeat/ Répétition

/ perpetuile